

Assises de la protection sociale pour les Français de l'étranger

Nous portons à votre connaissance les contributions du conseil consulaire de Buenos Aires apportées aux assises parlementaires. Ces travaux font suite à une grande enquête faite auprès de plus de 150 personnes membres de la communauté française en Argentine et à un conseil consulaire avec les acteurs pertinents (associatifs, éducatifs, institutionnels, consulaires).

Membres présents lors de ce conseil :

M.Jean-Christophe Fleury, consul général de France à Buenos Aires

M.Xavier Douault, consul-adjoint au consulat de France à Buenos Aires

M.Pedro Simon, assistant social au consulat de France à Buenos Aires

Les membres du service social de Buenos Aires : Mmes Manon Duchamp et Cécile Herrmann, M. Thomas Massin

M. Jérôme Guillot et M. Hervé Segata conseillers des Français de l'étranger en Argentine

Mme Françoise Sturbaut, proviseure du lycée franco-argentin Jean Mermoz

Mme Michèle Goupil, représentante de la fondation d'entraide au Français d'Argentine et ancienne conseillère des français de l'étranger et membre de l'Assemblée des Français de l'étranger.

M.Carlos Schwartz, médecin conseil au consulat de France à Buenos Aires

M.Joseph Santacana représentant de la section locale de Buenos Aires de Français du monde-ADFE

M.Charles Courmontagne, représentant de l'association de parents d'élèves « Padres y madres » au lycée franco-argentin Jean Mermoz

M.Carlos Mateos, parent d'élève au lycée Jean Mermoz

En connexion virtuelle

Mme Pascale Robert, directrice du Collège franco-argentin de Martinez Adrienne Bolland (connexion virtuelle)

Mme Nora Courmontagne, membre de l'association de parents d'élèves « Padres y madres » au lycée franco-argentin Jean Mermoz (connexion virtuelle)

Aide sociale

Taux de base

Nous demandons **la totale remise à plat du système des taux de base** sur lesquels se calculent les aides sociales versées aux Français-es de l'étranger, ce pour deux raisons.

1) En Argentine, le taux actuel, de 369 euros, ne permet absolument pas de subvenir aux besoins élémentaires d'une personne demandeuse de cette aide. De plus, et pour ne prendre qu'un exemple, ce taux au Brésil oscille autour de 650 euros alors que la vie au quotidien

dans ce pays propose des prix beaucoup moins élevés que ce que nous connaissons ici en Argentine.

2) De plus, nous constatons une grande opacité dans la définition des critères qui permettent le calcul de ce taux de base. Ce qui ajoute de l'incompréhension.

Situation de handicap

Nous demandons **une égalisation du taux d'invalidité** permettant le droit à une prestation sociale. Ce taux est de 80% en Argentine alors qu'il est de 50 % en France. Une telle différenciation fait de nos concitoyens en situation de handicap vivant en Argentine des citoyens de seconde zone par rapport à leurs compatriotes vivant en France.

Rapatriement

Il est également urgent **d'accroître les capacités d'accueil en France** pour pouvoir permettre le rapatriement des Français-es d'Argentine qui se trouvent en situation de détresse. Très souvent, toutes les conditions requises pour un rapatriement sont réunies, mais celui-ci ne s'effectue pas en raison de l'absence d'une structure d'accueil temporaire disponible en France. De plus, nous constatons la saturation totale du réseau France Horizon.

Oles

Les subventions accordées aux « Oles » doivent être sanctuarisées. Ces organismes permettent de subvenir, autant que faire se peut, aux besoins des Français.es de l'étranger en situation précaire et qui ne rentrent pas dans les critères de l'aide sociale. Dernièrement, le Ministère a opéré des coupes dans l'aide apportée à ces organismes ce qui a des conséquences néfastes dans le soutien apporté à ces personnes.

Bourses scolaires/éducation

Madame la proviseure du lycée Mermoz évoque une préoccupation partagée avec l'ensemble des représentants des associations de parents d'élève : la croissante stigmatisation des enfants boursiers français par rapport au reste des élèves argentins issus de familles à très hauts revenus. Il est souvent difficile pour les parents français d'assurer les mêmes activités extrascolaires que leurs petits camarades plus fortunés, à un âge où l'appartenance à un groupe avec sa culture propre et ses codes de consommation est primordial. Plusieurs enfants auraient abandonné leur scolarité dans le lycée pour cette raison ces derniers mois.

Nous demandons **une plus grande communication** au sujet de la possibilité d'obtenir une bourse dans un établissement faisant partie du réseau de l'enseignement du français à l'étranger. Cette opacité a tendance à provoquer un renoncement préalable à une éventuelle demande de bourse alors même que son octroi permettrait d'amplifier l'intégration à la langue et à la culture françaises. Nous avons constaté que beaucoup de nos compatriotes ne mettent pas leurs enfants dans les établissements franco-argentins autorisant les bourses alors que le lieu de leur domicile le permettrait.

L'Argentine est un pays très étendu. Par conséquent, de nombreux compatriotes qui habitent trop loin de la capitale, voire dans d'autres provinces du pays, n'ont pas accès aux deux établissements

agréés par l'AEFE qui se situent dans l'aire métropolitaine de Buenos Aires. Nous pensons qu'il serait impératif de prévoir **une éducation en langue française à distance** pour les enfants de Français-es vivant loin de la capitale. Cela peut notamment passer par un accès facilité et gratuit aux formations proposées par le CNED, notamment au dispositif « scolarité complémentaire » qui existe déjà mais qui est peu connu des familles. Nous soutenons également le maintien du programme PELF, Pass Enfant langue française qui, pour sa première année de mise en service a démontré son utilité. Nous demandons un soutien accru aux écoles du réseau Flam qui peuvent intégrer des enfants en bas âge pour les placer dans un bain culturel francophone et, là où il n'y a pas de structures scolaires faisant partie du réseau, servir grandement au maintien de l'usage du français et l'accès à la culture française.

CFE

Concernant la CFE, nous constatons:

- des informations** peu claires sur le site pour connaître les possibilités d'adhésion ;
- une communication compliquée** autant dans l'inscription que dans les modalités de prise en charge ;
- la complexité de son fonctionnement** avec les fameux « six mois de carence », le système dit du « tiers-payant ».

Tous ces éléments ne facilitent aucunement une éventuelle adhésion à la CFE.

Conseil consulaire de Buenos Aires (septembre 2025)